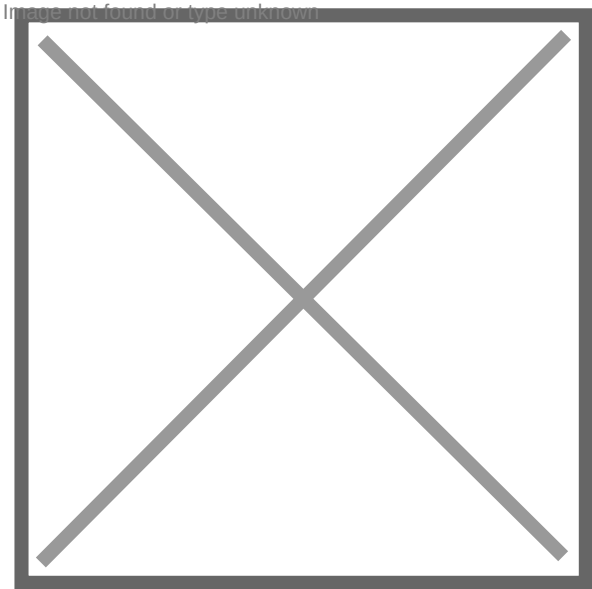




Sanction retour en equipe

Par **drakkal**, le **08/04/2011** à **19:00**

Bonjour, rnvoila j'ai reçu une sanction d'un retour en equipe de jour alors que ça fait 9 ans que je suis en equipe de nuit 21h30/5h30rn rn cette sanction n'entre pas dans les sanctions applicables du reglement interieur et me semble disproportionne quant aux faitsrn rn non m'a surpris assis a discuter 2 mn 1/4 d'heure avant la fin du poste par un chef d'equipe qui ne m'a pas demander pourquoi j'etais assis bref ne voulait pas entendre un mot et un autre samedi matin a discuter 2mn aussi une autre fois 1/4 d'heure avant la fin de poste avec une equipe de releve d'un autre atelier sans qu'un chef soit present juste de la delation ! tout ça avant le week end et qu'il n'y avait aucune reprise d'equipe sur mon poste ,bref qui n'imputait pas sur la production puisque on arretait les machines et je revenais apres pour le dernier coup de balai et verifier l'arret des machines rn rn de plus je risques de perdre les primes de nuit a savoir 300 eurosrn j'ai renvoyer une 1 ere lettre contestant la la sanction puis une une 2eme pour contester les faits car ils ne correspondaient pas exactement au faits que l'on avait dit lors de l'entretienrn rn mon entreprise a t'elle le droit de me donner cette sanction et y'a til eu jurisprudence au prud'homme pour une telle sanction ?rn rn merci de vos reponses